

ESCALIER EN BOIS

Référentiels principaux



CGM du
NF DTU 36.3



Solidité
Sécurité
Acoustique
Sécurité incendie
Accessibilité
Durabilité



NF DTU 36.3
septembre 2014
V-1 : NF DTU 36.1
(2000) + NF DTU
31.1 (1993)

Menuiserie

Domaine d'application du NF DTU 36.3

Mise en œuvre des escaliers ou parties d'escaliers en bois et garde-corps associés.

Escaliers intérieurs ou extérieurs, pour tout type de bâtiment, dans la limite de la réglementation en vigueur.

Ouvrage neuf ou de réhabilitation

Pour escaliers finis ou bruts (exigences selon pièces marché)

Solutions d'isolation acoustique spécifiées dans le NF DTU 36.3 P3 annexe D

Spécificités sur escaliers « gain de place » et hélicoïdaux dans le NF DTU 36.3 P3 annexe A

Couvre les DROM

Le NF DTU 36.3 ne couvre pas les échelles de grenier ou escaliers escamotables qui sont couverts par la NF EN 14 975+A1.

Le NF DTU 36.3 ne couvre pas les échelles de meunier et escalier escamotable

Frontières avec d'autres documents de référence

Les garde-corps non associés aux escaliers ne sont pas du ressort du NF DTU 36.3 mais sont couverts par les normes NF P 01-012 (dimensions) et -013 (essais).

Le NF DTU 36.3 renvoie au NF DTU 20.1 pour la maîtrise de l'interface avec les assises maçonnées







Exigences principales et outils disponibles


	Exigences de performance et réglementations	Technique courante	Documents d'accompagnement technique et pédagogique ²	Technique non courante
		Reconnaissance par des tiers ¹		Guides, études, règles professionnelles hors liste verte C2P, normes étrangères,...

¹ Normes, Recommandations Professionnelles RAGE, Règles Professionnelles liste verte C2P, Avis Technique, Appréciation de laboratoire,...

² Guides, études, publications

Mise à jour : 12 décembre 2025

Textes généraux sur partie d'ouvrage				
		- NF P 21-210 et NF EN 14 076 Terminologie	- Escalier en bois : Guide d'application du DTU 36.3 (lien)	Guide Conception et mise en œuvre des garde-corps (lien)
Textes référentiels produits				
	Spécifications techniques Pas de marquage CE	- CGM du NF DTU 36.3 : Les escaliers en bois de conception traditionnelle doivent justifier de performances évaluées conformément à la norme EN 15 644. - NF EN 15 644 : escaliers préfabriqués de conception traditionnelle en bois massif (pas de marquage CE en vigueur) L'annexe E de NF EN 15 644 identifie les conceptions traditionnelles de celles non traditionnelles.	- Fiche POB escalier (lien) - Fiches FNB bois raboté sec (lien), panneau lamellé-collé (lien), bois de menuiserie (lien)	EAD 340006-00-0506 (ex-ETAG 008) : Marquage CE volontaire possible sur les kits d'escaliers préfabriqués ou identifiés comme non traditionnels selon annexe E de NF EN 15644
Textes référentiels conception				
	Solidité	- NF EN 16481 (méthode de calcul escalier) - NF DTU 36.3 P3 (pour justification mécanique base bois menuiserie) - NF EN 1995-1-1 + Annexe Nationale - Règles CB 71 si spécifié dans DPM (hors marchés publics, hors situation sismique ou incendie)		- Norme XP CEN TS 15680 - Escaliers préfabriqués en bois – Méthode d'essai mécanique
	Sécurité et glissance	- NF P 01-012 (coexistence de la version de 1988 et celle de 2024 en fonction des marchés de travaux) et NF P 01-013 pour garde-corps horizontaux et rampants - NF EN 1995-1-2 + Annexe Nationale -NF P 90-106 : mesure de la glissance		- Norme XP CEN TS 15676 – résistance à la glissance
	Acoustique		- Guide Exemple de Solutions Acoustiques (ESA) sur escaliers bois (lien)	
	Sécurité Incendie		- Règles de la sécurité incendie à l'usage du menuisier - agenceur (lien)	
	Accessibilité	- Règlement accessibilité bâtiment (lien)	- Note de l'UICB sur l'accessibilité – exigences applicables aux escaliers en bois (lien),	
	Qualité de l'air intérieur			- Étude Europair (lien)

	Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> - NF DTU 36.3 P3 annexe C (règles conception pour escaliers extérieurs et garde-corps associés) - FD P 20-651 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide Comprendre et maîtriser la durabilité du bois dans la construction (lien) - Guide de conception des ouvrages bois exposés aux intempéries (lien) 	
	Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - FDES à consulter sur la base INIES (lien) - DE Bois (lien) - DE bois de France (lien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide étude réduction à l'exposition aux poussières de bois (lien) 	
Textes référentiels mise en œuvre				
		<ul style="list-style-type: none"> - CCT du NF DTU 36.3 	<ul style="list-style-type: none"> - Calepin de chantier escaliers bois et garde-corps associés (lien) 	Guide Conception et mise en œuvre des garde-corps (lien)

Certifications, labels, ou autres évaluations par tierce partie

Le(s) référentiel(s) d'évaluation par tierce partie se rapportant à la présente partie d'ouvrage est/sont accessible(s) dans la fiche « Démarches volontaires : Certifications, et labels évalués par tierce(s) partie(s) » ([lien](#)).

Questions les plus récurrentes

Les réponses apportées ci-après n'ont pas pour vocation d'être détaillées et exhaustives mais d'orienter le lecteur / la lectrice dans sa recherche de solutions.
Les éléments de réponses détaillés sont accessibles dans le corpus normatif cité dans cette fiche.

• Marquage CE des escaliers ?

Pas de marquage CE réglementaire sur escaliers bois

Marquage CE volontaire possible sur les kits d'escaliers préfabriqués selon EAD 340006-00-0506 (ex-ETAG 008)

• Escalier bois dans un ERP ?

À analyser au cas par cas suivant réglementation se rapportant à la typologie de l'ERP concerné.

• Hauteur d'échappée ?

Échappée mini 1,90 m

Échappée recommandée 2,10 m en locaux privatifs et 2,20 m en locaux publics.

• Hauteur de la marche autorisée ?

Hauteur maximale 210 mm et application du classement de confort (rapport hauteur de marche / giron) de la formule de Blondel ($G+2H$) (évoquée dans NF DTU 36.3 au §6. de P3).

• Tolérance admise sur la hauteur de la 1ère marche ?

Entre + 10 mm et -30 mm par rapport au sol fini.

• Largeur de passage minimum ?

0,70 m pour maison individuelle (excepté escaliers spécifiques du ressort de NF DTU 36.3 P3 annexe A).

• Résistance et conception des garde-corps de rampes d'escaliers ?

Tout comme garde-corps indépendants : conformité NF P 01-012 et NF P 01 013.

• Positionnement de la ligne de foulée ?

Au milieu de l'embranchement si $\leq 1,20$ m

À 60 cm de la rampe côté intérieur si embranchement $> 1,20$ m

• Dispositions particulières si escalier extérieur ?

Durabilité vis-à-vis du risque fongique : maîtrisée par les prescriptions du NF DTU 36.3 combinée avec le FD P 20-651. Une attention particulière sera portée au drainage de l'eau en tout point en conception.

Évolutions à venir

Révision ou création de documents de référence en cours

-

Études et guides à venir

- Sans objet

Mise à jour : 12 décembre 2025